

RÉPUBLIQUE ET

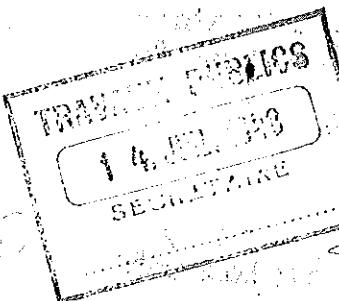


CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 9 juillet 1948



Le Conseil d'Etat

vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Lancy en séance du 7 avril et du 30 mai 1948, demandant le changement de nom de plusieurs artères publiques ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 20 avril 1948, concernant les nouvelles dénominations de l'avenue Louis Bertrand et de la Cité du Bachet de Posay ;

vu l'accord intervenu entre ledit service et la mairie de Lancy pour débaptiser une partie du chemin de Posay et de lui donner le nom d'Eugène Lance ;

A R R E T E :

CV 2097

X 1) De débaptiser l'avenue des Ormeaux et de lui donner le nom d'"Avenue Louis Bertrand", "en souvenir de Louis Bertrand, maire de la commune de Lancy de 1896 à 1923" ;

X 2) De donner le nom de "Cité du Bachet de Posay", au groupe d'immeubles bordant le chemin des Bleuets et le chemin des Anémones à proximité de la route de Saint-Julien ;

X 3) De débaptiser le tronçon du chemin de Posay, compris entre la route cantonale du Grand-Lancy et le chemin des Pontets et de lui donner le nom de "Avenue Eugène Lance", "en souvenir d'Eugène Lance, conseiller municipal, conseiller administratif, nat de 1910 à 1941".

Séance du 1er juillet 1948

REPUBLIQUE FEDERALE SUISSE

CANTON DE GENEVE

X) Le nom de "chemin de Rosay" est maintenu pour le tronçon compris entre le chemin des Pontets et la route cantonale de Saint-Julien.

EUTOG. X) De changer l'appellation du chemin de la Chapelle et de lui donner le nom de "route de la Chapelle", tronçon de la route cantonale de Saconnex d'Arve, compris entre la route de Saint-Julien et le chemin du Bief à Dornec.

1) Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Intérieur	2 ex.
Chancellerie (Archives)	1 ex.
Bauhof	1 ex.

Commune de

Lancy

via les préavts administratifs de Lancy, Genève et Vevey d'abord ou dans un délai aussi court, notamment les préavts administratifs de L'Europe, Lancy, Vevey et du Val-de-Ruz, du 1^{er} au 15 juillet 1948.

via l'accord administratif entre Vevey et Lancy, au moins au cours de l'été 1948, lorsque l'administration de Vevey et de Lancy décideront l'accord administratif.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat e

J. Combel

3) Des affichages administratifs sont établis sur le territoire de la commune de Lancy pour indiquer le nom de "route de la Chapelle", dans le sens de la dénomination "route de Rosay".

4) Des bannières des deux chemins de Rosay et de Lancy, en groupe d'intersection de routes, des ponts, et des chemins sont accrochées à proximité de la route de Rosay.

5) La dénomination de "chemin des Pontets" qui traverse la route cantonale de la Roselière jusqu'à la route de Rosay, sera remplacée par celle de "chemin de Rosay", sans toutefois empêcher l'usage de "chemin des Pontets" comme dénomination de la route de Rosay.